

**INVITATION à
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Madame, Monsieur,

Je vous invite à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Maison Pour Tous, qui se tiendra le :

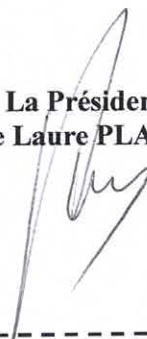
Jeudi 11 Décembre 2025 à 18 h, à l'Espace 233

Déroulement de cette assemblée ponctuée d'animations : vitrine de nos activités

- Accueil et émargement des adhérents à partir de 17h,
- Lecture des rapports moral et d'activités,
- Lecture du rapport financier relatif aux comptes clos au 31 août 2025,
- Proposition d'affectation du résultat,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes (rapport sur les comptes annuels et rapport spécial sur les conventions réglementées),
- Questions diverses,
- Présentation des candidats,
- Votes
- Apéritif dinatoire, suivi de l'annonce des résultats.

Cordialement,

La Présidente,
Marie Laure PLAUCHU



POUVOIR

Art. 10 des statuts : Chaque membre (personne physique ou morale) ne dispose que d'une voix. Les membres absents peuvent déléguer leur pouvoir à un membre présent, qui ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

Je soussigné (e)
adhérent(e) à la M.P.T. donne pouvoir

à adhérent(e) à la
M.P.T. pour délibérer en mon nom à l'A.G.O. du 11 décembre
2025.

Signature :

CANDIDATURE

Je soussigné(e) :

Adhérent(e) à la M.P.T. présente ma candidature au
Conseil d'Administration de la MPT

Date limite du dépôt des candidatures :

le 08/12/2025 à 17h00

Signature :

Art.8 des statuts : Sont électeurs les adhérents présents au cours de la saison précédente et ayant renouvelé leur adhésion au moins 15 jours avant la date de l'AG d'approbation des comptes, les nouveaux membres ayant adhéré depuis plus de 2 mois avant la date de l'AG, les mineurs de plus de 16 ans.

Les membres mineurs peuvent voter aux AG par l'intermédiaire de leur représentant légal, dûment désigné lors de l'inscription, et jouissant de la plénitude de leurs droits civiques.